



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CSG

Question écrite n° 10686

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le basculement des cotisations d'assurance maladie vers la CSG. Des simulations font apparaître que le taux de cotisation retenu entraînera, pour tous les praticiens conventionnés, une véritable perte de pouvoir d'achat. Cette situation injuste est difficilement acceptable, il lui demande donc si le Gouvernement entend prendre des mesures afin de répondre aux préoccupations des professionnels de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10686

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1134

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)